

01 BP 348 Cotonou Tél.: +229 21 30 53 93 Contact.mesrs@gouv.bj www.enseignementsuperieur.gouv.bj

Cotonou, le 21 Septembre 2021

N° 1740 MESRS/DC/SGM/P-CNaBAU/DBAU/SFBE/DFE/SA

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique:

L'Ambassade du Royaume du Maroc à travers la Direction Générale de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) met à la disposition du gouvernement béninois au titre de l'année académique 2021-2022, quarante (40) bourses de formation professionnelle dont trente (30) places avec bourses et dix (10) places sans bourse dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ Au Bénin

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

S'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation un complément de bourse de quatre cent quatre-vingt mille (480 000) francs CFA à envoyer directement aux bénéficiaires de la bourse. La preuve de l'envoi doit être transmise à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) au cours de la première année de formation.

✓ Au Maroc

- Se conformer strictement aux lois en vigueur au Maroc ;
- Accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie marocaine.

I- Conditions d'admission

- être titulaire du baccalauréat de l'année 2021 ou à défaut 2020 ;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités nationales du Bénin.

II- Dossier de candidature

- 1- Une copie (01) légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du baccalauréat;
- 2- Une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- 3- Une (01) copie légalisée des quatre (04) premières pages du passeport ;
- 4- Un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 5- L'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le payement sur le compte centralisateur n°46618 des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA);
- 6- L'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées sont placées dans une chemise dossier. Une seconde chemise doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée au Lundi 27 septembre à 17 heures 00 minute.

<u>NB</u>: Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. La liste des filières se trouve jointe au communiqué.

Daton MEDENOU

Secrétaire Général du Ministère

01 BP 348 Cotonou Tél.: +229 21 30 53 93 Contact.mesrs@gouv.bj

www.enseignementsuperieur.gouv.bj



BOURSE MAROCAINE POUR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE AU TITRE DE 2021-2022

Liste des filières retenues

> avec bourses

Filières	Quotas garçon	Quotas fille	Total
Développement Digital	01	01	02
Electromécanique des Systèmes Automatisés	02	02	04
Infographie	01	01	02
Infrastructure Digitale	01	01	02
Management Hôtelier	01	01	02
Management Touristique	01	01	02
Technicien Spécialisé de Méthodes en Fabrication Mécanique	02	01	03
Technicien Spécialisé en Diagnostic et Electronique	02	01	03
Embarquée			_
Technicien Spécialisé en Hébergement et réception	01	01	02
Technicien Spécialisé en Hygiène et Qualité	01	01	02
Technicien Spécialisé Géomètre Topographe	01	01	02
Technicien Spécialisé Gros Œuvres	02	02	04
Total général	15	15	30

> sans bourses

Filières	Quotas garçon	Quotas fille	Total
Technicien Spécialisé Géomètre Topographe	03	02	05
Technicien Spécialisé Gros Œuvres	03	02	05
Total général	05	05	10

